

GRILLE DE SELECTION DU SHETLAND (Applicable au 1^o janvier 2014)

TB = Très Bon SPE = Spéciale de race
 EXC = Excellent RE = Régionale d'élevage
 CI = Classe Intermédiaire NE = Nationale d'élevage
 CO = Classe Ouverte CHPT = Championnat de France
 CT = Classe Travail
 CCH = Classe Champion

1 point / 6	2 points / 6	3 points / 6	4 points / 6	5 points / 6	6 Points
CONFIRME			RECOMMANDE	ELITE B	ELITE A
Rappel : Cette cotation s'applique sans avoir à la demander dès que le chien est enregistré 'confirmé' Par la SCC	<p>Sujet CONFIRME</p> <p>+ 1 EXC en CI, CO ou CCH</p> <p>+ TAN, CSAU ou CANT</p> <p>+ Identification ADN</p>	<p>Sujet qui remplit les conditions pour être coté 2 points</p> <p>+ Exempt ou porteur d'AOC par test génétique ou par filiation compatible</p> <p>+ Pedigree complet</p> <p>+ 2 EXC dont 1 en SPE ou RE ou CHPT ou NE sous 2 juges différents en CI, CO ou CCH</p> <p>OU à équivalence des 2 EXC ci-dessus</p> <p>1 EXC en SPE ou RE ou CHPT ou NE en CI, CO ou CCH</p> <p>+ Brevet de travail CUN série G, Olfactive ou 1er degré troupeau</p>	<p>Sujet qui remplit les conditions pour être coté 3 points</p> <p>+ 1 EXC supplémentaire en CHPT ou ENE en CI ou CO ou CCH sous un juge différent</p> <p>+ Indemne d'affection oculaire transmissible affectant la vision, l'examen sera certifié par un vétérinaire agréé SCC</p> <p>(Examen effectué après l'âge de 15 mois)</p>	<p>Sujet CONFIRME ayant produit en 1^{ère} génération : Mâle : 4 descendants cotés 4 points avec 2 lices minimum Femelle : 4 descendants cotés 4 points en 2 portées minimum</p> <p>+ Indemne d'affection oculaire transmissible affectant la vision, l'examen sera certifié par un vétérinaire agréé SCC</p> <p>+ Exempt ou porteur d'AOC par test génétique ou par filiation compatible</p> <p>+ Compatibilité génétique avec ses descendants</p>	<p>Sujet RECOMMANDE ayant produit en 1^{ère} génération : Mâle : 4 descendants cotés 4 points avec 2 lices minimum Femelle : 4 descendants cotés 4 points en 2 portées minimum</p> <p>+ Exempt ou porteur d'AOC par test génétique ou par filiation compatible</p> <p>+ Compatibilité génétique avec ses descendants</p>

Tout chien atteint d'APR, ses parents, frères et sœurs et descendants en première génération, ne pourront pas être cotés plus d'1 point. Le SCF recommande aux éleveurs concernés de ne pas faire reproduire ces chiens. Seul un chien exempt génétiquement d'AOC pourra être homologué Champion de France de conformité au standard

NOTA : La primo-détection de l'AOC (Hypoplasie Choroïdienne) étant privilégiée désormais au moyen du test génétique, l'examen ophtalmoscopique pris en compte pour une cotation sera demandé **après l'âge de 15 mois.**

Terminologie employée et préconisée par le SCF, afin d'éviter toute confusion :

- **Test Génétique** : Un animal **testé génétiquement** sera : **Exempt** de la mutation = Homozygote non muté, **Porteur** de la mutation = Hétérozygote, ou **Atteint** de la mutation = Homozygote muté.
- **Examen Ophtalmoscopique** : Un animal sera : '**examiné Atteint**', avec précision du grade visible ou : '**examiné Indemne**'.
- Tout chien non dépisté ou examiné 'Suspect', sera considéré comme 'Atteint'.
- **L'expression « Porteur sain » est à proscrire.**

Dans ses publications, le SCF ne mentionnera que les résultats de tests certifiés.